

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Recommandation sur le recours à des listes de revues dans les processus d'évaluation

Le Conseil scientifique de l'InSHS a pris connaissance, avec une forme d'étonnement, de la résurgence d'un débat dans les sections du Comité National de la Recherche Scientifique sur la nécessité d'établir et de recourir à une liste fermée de revues lors de la procédure d'évaluation et de recrutement des chercheurs et chercheuses.

Le CSI s'inquiète que des indicateurs purement bibliométriques de ce type, souvent faussés et aux effets pervers avérés, comme cela a été régulièrement démontré¹, puissent servir de référence centrale pour évaluer la qualité des recherches menées, alors même que la communauté scientifique mondiale promeut désormais la Science ouverte et l'évaluation qualitative selon les principes de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA)², dont est signataire le CNRS, tout comme les plus grands organismes internationaux de recherche, l'Académie des sciences³ ou même le Hcéres⁴. Ces principes, fortement soutenus par le MESRI, invitent ainsi les instances de recrutement et d'évaluation à procéder de la manière suivante :

- **15. Lors d'une participation à des commissions exerçant des décisions de financement, d'embauche, de titularisation ou de promotion, produire des évaluations fondées sur le contenu scientifique plutôt qu'en fonction des indicateurs de publication.**

¹. Seglen, P.O. (1997) Why the impact factor of journals should not be used for evaluating research. *BMJ* 314, 498–502.

The PLoS Medicine Editors (2006). The impact factor game. *PLoS Med* 3(6): e291
doi: 10.1371/journal.pmed.0030291.

Vanclay, J.K. (2012) Impact Factor: Outdated artefact or stepping-stone to journal certification. *Scientometric* 92, 211–238.

Gingras, Y. (2014). *Les dérives de l'évaluation de la recherche. Du bon usage de la bibliométrie*. Paris : Raisons d'agir.

Gingras, Y. (2015). Dérives et effets pervers de l'évaluation quantitative de la recherche : sur les mauvais usages de la bibliométrie. *Recherches en soins infirmiers*, 121(2), 72-78.

Gingras, Y. (2021). L'évaluation est-elle une science ? Le regard d'Yves Gingras. Dans A. D.-S. Thomas Delahais, Anne Revillard et Valéry Ridde (dir.), *Évaluation. Fondements, controverses, perspectives*. Québec : Éditions science et bien commun.

². <https://sfdora.org/read/read-the-declaration-french/>

<https://www.ouvrirlascience.fr/declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche/>

³. <https://www.academie-sciences.fr/fr/Communiqués-de-presse/l-academie-des-sciences-ratifie-la-declaration-de-san-francisco-ou-dora.html>.

⁴. <https://www.hceres.fr/fr/actualites/le-hceres-signe-dora-la-declaration-de-san-francisco-sur-levaluation-de-la-recherche>

- 16. Le cas échéant, citer la littérature primaire dans laquelle les observations ont été rapportées en premier plutôt que les articles de synthèse afin d'en attribuer le mérite à bon escient.
- 17. Utiliser une gamme de paramètres et d'indicateurs d'articles sur les déclarations personnelles/de soutien, comme preuve de l'impact d'articles individuels publiés et d'autres résultats de recherche.
- 18. Remettre en question les pratiques d'évaluation de la recherche qui s'appuient inconsidérément sur les facteurs d'impact. Promouvoir et enseigner les bonnes pratiques qui mettent l'accent sur la valeur et l'influence des résultats spécifiques de la recherche.

Par ailleurs, l'Appel de Paris⁵, rédigé par le Comité pour la science ouverte et présenté aux Journées européennes de la science ouverte, organisées par la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, à la suite de la publication de la recommandation de l'UNESCO sur la Science ouverte et de la publication par la Commission européenne du texte « Vers une réforme du système d'évaluation de la recherche », promeut des principes similaires. Ses participants, en effet :

- reconnaissent que l'ouverture améliore la qualité, l'efficacité et l'impact de la recherche, et favorise la coopération scientifique ;
- réaffirment la nécessité de mettre en cohérence ce que nous évaluons avec ce que nous souhaitons reconnaître ;
- appellent à un système d'évaluation dans lequel les propositions de projets de recherche, les chercheurs, les unités de recherche et les institutions de recherche sont évalués sur la base de leurs mérites intrinsèques et de leurs impacts, plutôt que sur le nombre de publications et leur support de publication, en promouvant l'appréciation qualitative par les pairs, appuyée sur un usage responsable des indicateurs quantitatifs ;
- appellent donc à un système d'évaluation de la recherche qui :
 - récompense la qualité et reconnaît les différents impacts de la recherche ;
 - assure que la recherche répond aux normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées ;
 - valorise la diversité des activités et des productions de recherche telles que les publications et les prépublications, les données, les méthodes, les logiciels, le code et les brevets, ainsi que leurs impacts sociétaux et les activités liées à la formation, à l'innovation et à l'engagement public ;
 - utilise des critères et des processus d'évaluation qui respectent la variété des disciplines de recherche ;
 - récompense non seulement les productions de la recherche, mais aussi la conduite appropriée de la recherche, et valorise les

⁵. <https://osec2022.eu/fr/appel-de-paris/>

Conseil scientifique de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Recommandation sur le recours à des listes de revues dans les processus d'évaluation

- bonnes pratiques, en particulier le partage des résultats et des méthodologies de recherche chaque fois que c'est possible ;
- valorise le travail collaboratif, ainsi que la transdisciplinarité et, le cas échéant, les sciences participatives ;
 - soutient la diversité des profils de chercheurs et de leurs parcours professionnels.

En plein accord avec ces principes, le Conseil scientifique de l'InSHS invite nos collègues à les prendre en compte lors des procédures d'évaluation et de recrutement, afin de mettre en œuvre et de privilégier des démarches attentives à la qualité et l'intérêt scientifiques des recherches menées.

Nathalie VIENNE-GUERRIN
Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS

Texte voté, le 24 février 2022 : 22 oui, 0 non, 2 abstentions.

Destinataires :

- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS.
- Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science au CNRS.
- Dorothee BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique.
- Marie GAILLE, directrice de l'INSHS.
- Les présidentes et présidents de Sections.
- Les présidentes et présidents de Commissions interdisciplinaires.
- Fabien JOBARD, président de la Conférence des présidents du Comité national.
- Sylvie BAUER, présidente de la Commission permanente du Conseil national des universités.